

REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE DE SAINT-VRAIN

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N°2022.579.28

SEANCE DU 13 OCTOBRE 2022

DISSOLUTION DU SIARC

L'an deux mille vingt-deux, le 13 octobre, à 20 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, Salle du Conseil municipal, sous la présidence de Mme CORDIER Corinne, Maire.

ETAIENT PRESENTS:

Mme CORDIER Corinne (Maire), SARRELABOUT Luc, FOURNILLON Anne Marie, MOREAU David, GUAJARDO FILIPI Emmanuelle, REMY Delphine (Adjoints au Maire), CHARREYRE Michèle, DORE RENOUST Véronique, TIGHIOUARET Ahmed, BRULE Lionel, CHARPILLET Philippe, GRANET William, DUPRAT Eric, WILLEMET Nadine, LANGLET Louis, DUPRE Christian, FOUCHER Bruno.

ABSENTS EXCUSES:

M.FERNANDES Joao José (pouvoir Madame CORDIER) M LAURAC Sylvain (pourvoir Monsieur SARRELABOUT) Mme PEREZ Y MAESTRO Claire (pouvoir Monsieur LANGLET)

ABSENTS:

Mme SAYAG Mme CHAILLIE Mme FLANDRIN Elodie

M. FOUCHER est désigné secrétaire de séance en application de l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 23 NOMBRE DE MEMBRES PRESENTS : 17 NOMBRE DE SUFFRAGES EXPRIMES : 20

DATE DE LA CONVOCATION : 7 octobre 2022

REÇU EN PREFECTURE 1e 20/10/2022 Application agréée E-legalite.com VU le Code Général des Collectivités territoriales;

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de se prononcer sur la dissolution du SIARC,

Sur proposition de Madame le Maire, le Conseil municipal à l'UNANIMITE :

- > PREND ACTE de la demande de fin d'exercice de compétence.
- > APPROUVE la demande de fin d'exercice de compétence du SIARC.

Fait à Saint-Vrain, le 13 octobre 2022

Pour extrait conforme,

REÇU EN PREFECTURE le 20/10/2022